



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2016

L'an deux mille seize, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 2 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Nadine DEMAY, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Thierry PRIEUR, Annie PERARD, Bernard FRELASTRE.

Absents représentés :

- Alexis Coutier (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Marc POUZET (pouvoir à Bernard AGUIAR),
- Marie-Hélène CHANAL (pouvoir à Thierry PRIEUR),
- Marc VOITELLIER (pouvoir à Bernard FRELASTRE),

- Carole PEZRON (pouvoir à Annie PERARD),
- Nadine LLOPIS (pouvoir à Jacqueline BAPTISTE),

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 13

Absents représentés : 6

Votant: 19

Secrétaires : Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016,

1. Délibération: désignation des membres des commissions de travail,
2. Délibération: COCON VVA - Convention de groupement de commandes,
3. Délibération: Acquisition amiable d'immeuble sur la zone des Petits Prés,

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider le compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2016.

Le conseil municipal approuve à 15 voix pour et 4 abstentions le compte rendu.

1. Délibération: désignation des membres des commissions de travail,

Considérant la nécessité de modifier la liste des membres des commissions thématiques suite aux démissions de Mme Carole DELAGE et M. Pierre FOURNIER et à l'élection de M. Thierry PRIEUR et M. Bernard FRELASTRE, conseillers municipaux ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer les commissions suivantes :

Commission Vie Sociale, Solidarité	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Stéphanie BARD, Adjointe, Vice-Présidente déléguée, Nadine DEMAY, Jacky PARENTON, Nadine LLOPIS , Annie PERARD, Jacqueline BAPTISTE, Marc VOITELLIER, Marie-Hélène CHANAL.
Commission Vie Scolaire, Péri-scolaire et jeunesse	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Stéphanie BARD, Adjointe, Vice-Présidente déléguée, Carole PEZRON, Jean-François DELMAS, Nadine DEMAY, Annie PERARD , Alexis COUTIER, Marc VOITELLIER, Bernard FRELASTRE .
Commission Travaux	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Marc POUZET, Adjoint, Vice-Président délégué, Marc GENESTE, Marcel MATTOUG, Gérard DELEUZE, Jean-François DELMAS, Annie PERARD , Thierry PRIEUR , Marc VOITELLIER.
Commission Urbanisme / PLU	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Marc POUZET, Adjoint, Vice-Président délégué, Stéphanie BARD, Jacqueline BAPTISTE, Marc GENESTE, Alexis COUTIER, Gérard DELEUZE, Marc VOITELLIER.
Commission Voirie, sécurité, Environnement, Espaces verts, Gestion des espaces naturels et Transport	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Marc GENESTE, Adjoint, Vice-Président délégué, Jean-François DELMAS, Nadine LLOPIS, Marc POUZET Jacky PARENTON, Carole PEZRON, Thierry PRIEUR .
Commission Vie culturelle, communication et patrimoine	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Nadine DEMAY, Adjointe, Vice-Président délégué, Jacqueline BAPTISTE Annie PERARD , Alexis COUTIER, Carole PEZRON, Nadine LLOPIS, Marie-Hélène CHANAL.
Commission Finances	Bernard AGUIAR , Maire, Président de droit, Jacky PARENTON, Adjoint, Vice-Président délégué, Stéphanie BARD, Gérard DELEUZE, Isabelle PRIEUR, Marc POUZET, Alexis COUTIER, Marc VOITELLIER, Bernard FRELASTRE .

2. Délibération: COCON VVA - Convention de groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande composé des 23 communes membres de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, ainsi que des 15 communes membres de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise pour la réalisation de l'Opération COCON Vichy Agglomération, comprenant l'appel à manifestation d'intérêt, la réalisation de diagnostics, permettant le chiffrage des travaux d'isolation des combles à réaliser, la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration des cahiers des charges techniques et le suivi des travaux, la passation des marchés correspondant.

M. PARENTON Jacky a été désigné comme membre titulaire du jury et de la Commission d'Appel d'Offres formés par Vichy Val d'Allier dans le cadre du groupement de commandes, et **M. AGUIAR Bernard** en tant que membre suppléant,

3. Délibération: Acquisition amiable d'immeuble sur la zone des Petits Prés,

Le Conseil municipal à 14 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles situées quartier des petits prés, cadastrées : ZD330, ZD344, ZD345, ZD346, ZD347, ZD348, ZD349, ZD352, ZD353, ZD354, ZD355, ZD356, ZD357, ZD473, ZD474, ZD475, ZD478, ZD479, ZD489, ZD491 ZD493, ZD496, ZD497, ZD498, ZD553, ZD556, ZD563, ZE33, ZE34, ZE41, ZE49, ZE50, ZE51, ZE52, ZE53, ZE54, ZE55, ZE56, ZE57, ZE58, ZE59, ZE60, ZE61, ZE62, ZE63, ZE64, ZE65, ZE66.

Et de manière partielle les parcelles cadastrées : ZD358, ZE335, ZE336, ZE36, ZE37, ZE38, ZD471, ZD480, ZD481, ZE284.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service des Domaines.

Dans le cadre de la procédure de révision de son PLU, la commune du Vernet a identifié une zone « urbanisable » à fort enjeux, située entre le centre-bourg et l'école. Les membres de la commission urbanisme travaillent actuellement, en partenariat avec les personnes publiques associées (DDT, CAUE, VVA, ...), à la rédaction d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du quartier des petits prés. De nombreux enjeux ont été identifiés sur cette zone qui pourrait constituer une part importante du potentiel constructible du futur PLU :

Enjeux n°1- densifier l'habitat :

Le schéma architectural de la zone devra permettre la construction de 62 à 82 logements en garantissant une intégration paysagère de qualité, la création de modes de déplacement doux entre le bourg et l'école, le respect de la biodiversité et la qualité du vivre ensemble. De plus, l'OAP devra prévoir, dans un même secteur, la construction d'une vingtaine de petits logements (T1/T2) qui seront consacrés à l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap.

Enjeux n°2- garantir le vivre ensemble :

- Créer des circulations douces entre le bourg (commerces, médecin...) et l'école,
- Conserver et développer l'aspect paysager, naturelles et la biodiversité de la zone,
- Favoriser une utilisation intelligente de la voiture :
 - Partage avec les piétons,
 - Éviter la création de « raccourcis »,
 - Répondre à la problématique du stationnement,
- Créer des espaces favorisant le lien social,
- Prévoir des espaces de jeux,
- Prévoir un parcours de santé (accessible actifs et seniors),
- Conserver des jardins potagers,
- Prévoir des espaces pour les animaux domestiques (hygiène publique),
- Valoriser le site de la noue du chasseur,

Enjeux n°3 - Une gestion raisonnée des ressources :

- Valoriser les déchets :
 - Prévoir des points tri intégrés au paysage,
 - Favoriser le développement des composteurs en relation avec les zones de jardin.
- Gestion des eaux pluviales :
 - Limiter l'imperméabilité des sols,
 - Création de nouvelles noues nécessaires à la gestion des eaux pluviales dans la zone,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque : orientation et forme du bâtiment, réservoirs d'eau éolien pour les jardins, choix des matériaux, ...),

La réussite de l'aménagement du quartier des petits prés, repose sur la maîtrise du foncier sur l'ensemble de la zone.

Questions diverses

- La Poste,
- Report approbation du PLU,
- Plan de sauvegarde communal.

La séance est levée à 23h00.